

RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00338

Numéro SIREN : 821 919 354

Nom ou dénomination : A L V B SAS

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2020 sous le numéro de dépôt 236

ALVB

4 LES RAMADES

19230 SAINT-SORNIN-LAVOLPS

LIASSE FISCALE 31/12/2018 IS / RS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Désignation de l'entreprise <u>ALVB</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>4 LES RAMADES 19230 SAINT-SORNIN-LAVOLPS</u>																									
SIRET <table><tr><td>8</td><td>2</td><td>1</td><td>9</td><td>1</td><td>9</td><td>3</td><td>5</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>												8	2	1	9	1	9	3	5	4	0	0	0	1	8
8	2	1	9	1	9	3	5	4	0	0	0	1	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>7</td></tr></table>												1	2	1	7										
1	2																								
1	7																								
										Exercice N clos le		<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	8				
3	1	1	2	2	0	1	8																		
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	37 500		012			37 500																
		Autres *	014	8 992		016	7 002		1 990																
	Immobilisations corporelles *		028	6 118		030	3 097		3 021																
	Immobilisations financières * (1)		040			042																			
	Total I (5)			044	52 610		048	10 099		42 511															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052																		
		Marchandises *		060	25 347		062			25 347															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	1 685		070			1 685															
		Autres * (3)		072	9 217		074			9 217															
	Valeurs mobilières de placement		080	204		082			204																
	Disponibilités		084	4 124		086			4 124																
	Charges constatées d'avance *		092			094																			
	Total II			096	40 577		098			40 577															
	Total général (I + II)			110	93 187		112	10 099		83 088															
PASSIF												Exercice N 1		NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120							10 000															
	Écarts de réévaluation		124																						
	Réserve légale		126							1 000															
	Réserves réglementées *		130																						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			)		132	2 033																
	Report à nouveau		134																						
	Résultat de l'exercice		136							(1 773)															
	Provisions réglementées		140																						
	Total I			142							11 260														
Provisions pour risques et charges			Total II		154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156							35 309															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																						
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166							6 647															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	22 041		)		172	29 873																
	Produits constatés d'avance		174																						
Total III			176							71 829															
Total général (I + II + III)										180			83 088												
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	2 000															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																									

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALVB

Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	67 978
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	1 586
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	69 564
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	33 606
	Variation de stocks (marchandises) *				236	(4 708)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	223
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	15 219
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	215	244	469
	Rémunérations du personnel *				250	19 742
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 303
	Dotations aux amortissements *				254	4 554
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	302
	Total des charges d'exploitation (II)					264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(1 145)
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	628
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347	348	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(1 773)
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 1 773
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)			992		
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		350	1 191
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	372 2 964

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2019

ALVB

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>ALVB</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400	37 500	402		404		406	37 500											
		Autres	410	8 992	412		414		416	8 992											
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450	3 189	452	2 000	454		456	5 189											
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470	929	472		474		476	929											
		Immobilisations financières	480		482		484		486												
		TOTAL	490	50 610	492	2 000	494		496	52 610											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Immobilisations incorporelles		500	4 005	502	2 997	504		506	7 002										
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 290	542	1 371	544		546	2 661											
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560	250	562	186	564		566	436											
		TOTAL	570	5 545	572	4 554	574		576	10 099											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
①	②	③	④	⑤																	
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595												
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)										591											
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : ALVB										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606																																																																																																																																						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607																																																																																																																																						
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616																																																																																																																																						
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626																																																																																																																																						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636																																																																																																																																						
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646																																																																																																																																						
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656																																																																																																																																						
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666																																																																																																																																						
TOTAL			680		682		684		686																																																																																																																																						
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td colspan="2"></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td colspan="2"></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td colspan="2"></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td colspan="2"></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td colspan="2"></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td colspan="2"></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td colspan="2"></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="5">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="5">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL		770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
		Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terrains	710		715			2																																																																																																																																									
Constructions	720		725			3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																																									
TOTAL		770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																								
							780																																																																																																																																								
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																																					
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																																					
Déficits reportables				984																																																																																																																																											
Déficits de l'exercice				960	2 964																																																																																																																																										
Total des déficits restant à reporter				970	2 965																																																																																																																																										
IV DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381																																																																																																																																						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *									380																																																																																																																																						
N° du centre de gestion agréé									388																																																																																																																																						
Montant de la TVA collectée									374	13 596																																																																																																																																					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	7 131																																																																																																																																					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399																																																																																																																																						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398																																																																																																																																						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397																																																																																																																																						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:ALVB.....										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01./01./2018. et clos le:31./12./2018								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	67 978
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	67 978
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	4 708
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	4 716
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	34 979
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	4 917
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	302
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	40 198
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	32 496
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										117	32 496
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	
Date de cessation											
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 2 1 9 1 9 3 5 4

Dénomination de l'entreprise

ALVB

Adresse (voie)

4 LES RAMADES

Code postal

19230

Ville

SAINT-SORNIN-LAVOLPS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 2 1 9 1 9 3 5 4

Dénomination de l'entreprise

ALVB

Adresse (voie)

4 LES RAMADES

Code postal

19230

Ville

SAINT-SORNIN-LAVOLPS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE
----------	---------------------------------------

Désignation de la société:															Adresse du siège social:														
ALVB 4 LES RAMADES 19230 SAINT-SORNIN-LAVOLPS															Mét :														
SIRET		8	2	1	9	1	9	3	5	4	0	0	0	1															
Adresse du principal établissement:															Ancienne adresse en cas de changement:														

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

												SIRET					

B	ACTIVITÉ
----------	-----------------

Activités exercées	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
----------	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	2 964
	Bénéfice imposable à 15%			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 <i>quindecies</i>)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A	☐	Autres dispositifs	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> W		dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater</i> X
--	---	--	--

D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
----------	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
----------	---

Recettes nettes soumises à la contribution de 2.5%	
--	--

F	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)
---	---

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1), cocher la case ci-contre		☐									
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse									
		N°									
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case ci-contre		☐									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse									
		N°									

G	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
---	---------------------------

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	-----	-----	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AUDIT CONSEILS ZT 1 rue du Transit 59650 Villeneuve d'Ascq			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	☐ Viseur conventionné	☐ (Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	05052019
		Lieu:	SAINT-SORNIN-LAVOLPS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2019

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								e	
								f	
								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)	
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
M. VINCENT BARRAU			2018						
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
			Néant
		PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		1 191	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		19 850	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS

SAS ALVB

SAS au capital de 10 000 € (dix mille euros)

dont le siège social se situe : 4, les ramades 19230 Saint Sornin Lavolps

inscrite au RCS de Brive la Gaillarde sous le numéro 821919354

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 01/10/2019 à Tulle.

L'assemblée est présidée par Vincent BARRAU, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Associés présents

Sont présents ou représentés, et ont signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

-
- Alice LAVERGNE, détenant 5 100 part(s) sociale(s)
-
- Vincent BARRAU, détenant 4 900 part(s) sociale(s)

Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts de la société, l'assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires.

Documents soumis à l'assemblée

Les documents et rapports suivants ont été soumis à l'assemblée lors de la convocation, et sont mis à sa disposition pour l'assemblée générale :

Comptes annuels

Ces pièces ont bien été communiquées dans les délais légaux avant la date de la présente réunion.

Lecture du rapport spécial du Président

Lecture est donnée du rapport du Président, et le cas échéant du rapport du Commissaire aux comptes.

L'assemblée prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Ordre du jour

Plus personne ne demandant plus la parole, sont mises aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
-
- l'affectation du résultat de l'exercice
-
- rémunération du Président

Résolution 1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les comptes annuels de la société tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution 2 - Affectation des résultats

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de 1 773 € (mille sept cent soixante-treize euros). Il est décidé d'affecter le montant de cette perte comme suit :

Déduction du report à nouveau existant.

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Résolution 3 - Rémunération du Président

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Président a perçu une rémunération de 0 € (zéro euros) et l'approuve purement et simplement.

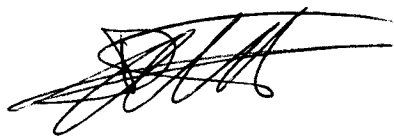
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

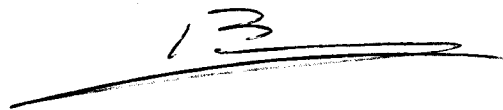
Fait à _____ tulle _____, le 01/10/2019 en 3 exemplaires.

SIGNATURES :

M. Louezie Alu



V. BARRAGE



ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES
La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité)

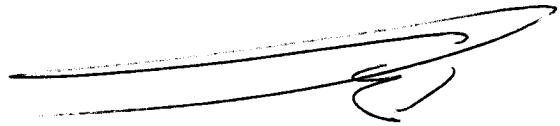
[] par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

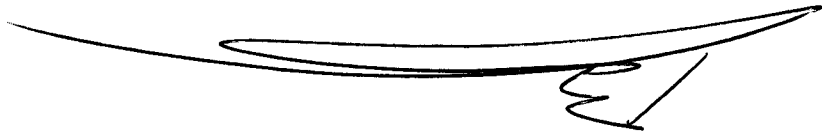
- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: BARRAU
prénom: Vincent
adresse ou dénomination: 4, Los Ranales 19230
adresse du siège: st sorain Lavalps 4, Los Ranales 19230
numéro unique d'identification- (Siren): 827 979 354

Signature





Je soussigné Vincent BARRAT,
président de la SAS ALVB, certifie
conforme les comptes 2018 ci-après

ALVB
4 LES RAMADES
19230 SAINT-SORNIN-LAVOLPS
LIASSE FISCALE 31/12/2018 IS / RS
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

BILAN SIMPLIFIÉ



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ALVB**
 Adresse de l'entreprise : **4 LES RAMADES 19230 SAINT-SORNIN-LAVOLPS**
 SIRET : **8 2 1 9 1 9 3 5 4 0 0 1 8**
 Durée de l'exercice en nombre de mois : **12**
 Durée de l'exercice précédent : **12**
 Exercice N clos le : **31/12/2018**

ACTIF
 Brut ¹ Amortissements-Provisions ² Net ³
 37 500 7 002 3 021 42 511

ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	37 500	012
	Autres *	014	8 992	016
		028	6 118	030
Immobilisations corporelles *		040		042
Immobilisations financières *	(1)	044	52 610	048
Total I (5)			10 099	

ACTIF CIRCULANT				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052
	Marchandises *	060	25 347	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066
Créances	Clients et comptes rattachés *	068	1 685	070
	Autres * (3)	072	9 217	074
	Valeurs mobilières de placement	080	204	082
	Disponibilités	084	4 124	086
	Charges constatées d'avance *	092		094
Total II		096	40 577	098
Total général (I + II)		110	93 187	112

PASSIF

CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel *		120		
Écarts de réévaluation		124		
Reserve légale		130		
Reserves réglementées *		132		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		134		
Report à nouveau		136		
Résultat de l'exercice		140		
Provisions réglementées		142		
Total I			11 260	
Provisions pour risques et charges		154		
Emprunts et dettes assimilées		156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		172		
Total III			71 829	
Total général (I + II + III)		180	83 088	

REVENUS				
Dont immobilisations financières à moins d'un an	(1)	193		
Dont créances à plus d'un an	(2)	197		
Dont compte courant d'associés débiteurs	(3)	199		
Total			2 000	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

②

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : ALVB

Exercice clos le : 31/12/2018

Neant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION	
210	67 978	210	302
214		214	
218		218	
222		222	
224		224	
226		226	
230	1 586	230	
232	69 564	232	
234	33 606	234	
236	(4 708)	236	
238	223	238	
240		240	
242	15 219	242	
244	469	244	
250	19 742	250	
252	1 303	252	
254	4 554	254	
256		256	
262		262	
264	70 709	264	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		Total des charges d'exploitation (II)	
268		268	
270		270	
272		272	
274		274	
276		276	
278		278	
280		280	
282		282	
284		284	
286		286	
288		288	
290		290	
292		292	
294		294	
296		296	
298		298	
300		300	
302		302	
304		304	
306		306	
308		308	
310		310	
312		312	
314		314	
316		316	
318		318	
320		320	
322		322	
324		324	
326		326	
328		328	
330		330	
332		332	
334		334	
336		336	
338		338	
340		340	
342		342	
344		344	
346		346	
348		348	
350		350	
352		352	
354		354	
356		356	
358		358	
360		360	
362		362	
364		364	
366		366	
368		368	
370		370	
372		372	
374		374	
376		376	
378		378	
380		380	
382		382	
384		384	
386		386	
388		388	
390		390	
392		392	
394		394	
396		396	
398		398	
400		400	
402		402	
404		404	
406		406	
408		408	
410		410	
412		412	
414		414	
416		416	
418		418	
420		420	
422		422	
424		424	
426		426	
428		428	
430		430	
432		432	
434		434	
436		436	
438		438	
440		440	
442		442	
444		444	
446		446	
448		448	
450		450	
452		452	
454		454	
456		456	
458		458	
460		460	
462		462	
464		464	
466		466	
468		468	
470		470	
472		472	
474		474	
476		476	
478		478	
480		480	
482		482	
484		484	
486		486	
488		488	
490		490	
492		492	
494		494	
496		496	
498		498	
500		500	

B - RÉSULTAT FISCAL

312		312	
314		314	
316		316	
318		318	
320		320	
322		322	
324		324	
326		326	
328		328	
330		330	
332		332	
334		334	
336		336	
338		338	
340		340	
342		342	
344		344	
346		346	
348		348	
350		350	
352		352	
354		354	
356		356	
358		358	
360		360	
362		362	
364		364	
366		366	
368		368	
370		370	
372		372	
374		374	
376		376	
378		378	
380		380	
382		382	
384		384	
386		386	
388		388	
390		390	
392		392	
394		394	
396		396	
398		398	
400		400	

402		402	
404		404	
406		406	
408		408	
410		410	
412		412	
414		414	
416		416	
418		418	
420		420	
422		422	
424		424	
426		426	
428		428	
430		430	
432		432	
434		434	
436		436	
438		438	
440		440	
442		442	
444		444	
446		446	
448		448	
450		450	
452		452	
454		454	
456		456	
458		458	
460		460	
462		462	
464		464	
466		466	
468		468	
470		470	
472		472	
474		474	
476		476	
478		478	
480		480	
482		482	
484		484	
486		486	
488		488	
490		490	
492		492	
494		494	
496		496	
498		498	
500		500	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

CICE

Détail des déductions diverses (total reporté en zone 350)

Montant

Détail des réintégrations diverses (total reporté en zone 330)

Montant

ALVB

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

II	AMORTISSEMENTS		TOTAL
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises
	4 005	2 997	504
	7 002		506
	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		

[illegible]

Immobilisations	①	Valeur d'actif *	Amortissements	②	Valeur résiduelle	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
								Count terme *	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
								Long terme			

[illegible]

578	580	582	584	586	588	590	594	596	598	599
TOTAL										
Plus-values imposables à 19 % (1)										
Régularisations										
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

I		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
Designation de l'entreprise : _____		ALVB				
Néant ☐ *						
Montant au début		Augmentations :	Diminutions		à la fin de l'exercice	Montant
		reprises de l'exercice				

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

[illegible]

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	
Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	Terrains
	Constructions
	Inst. techniques mat. et outillage
	Inst. générales, agen- cements amén. div.
	Matériel de transport
	Autres immobilisa- tions corporelles
	TOTAL

II	DEFICITS REPORTABLES	982
----	----------------------	-----

982		983		984		960	2 964	970	2 965
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		Déficits imputés		Déficits reportables		Déficits de l'exercice		Total des déficits restant à reporter	
		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)							
		996							
Résultat financier net									

IV DIVERS 381

Primes et cotisations complémentaires facultatives	380								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	388								
N° du centre de gestion agréé	374	13	596						
Montant de la TVA collectée	378	7	131						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	399								

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat financier

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 670 du tableau de récapitulatif. Les montants de cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5

Néant ☐ *
Données en nombre de mois 1 2

31/12/2018

DECLARATION DES EFFECTIFS

376

657

651

861

Dont apprentis
Dont handicapés

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

Effectifs affectés à l'activité artisanale

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.)

N° de dépôt

Exercice clos le

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal

SIREN 8 2 1 9 1 9 3 5 4

31122018

ALVB

4 LES RAMADES

Ville

SAINT-SORNIN-LAVOLPES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903
NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	
902		904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	N° SIREN (si société établie en France)	Adresse :	N°	Voie	Commune	Code Postal
Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions				
Forme juridique	N° SIREN (si société établie en France)	Adresse :	N°	Voie	Commune	Code Postal
Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions				
Forme juridique	N° SIREN (si société établie en France)	Adresse :	N°	Voie	Commune	Code Postal
Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions				

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	% de détention	Nb de parts ou actions	Prénom(s)	Nom marital	Date	N° Département	N° Département	Commune	Code Postal	Adresse :	N°	Voie	Commune	Code Postal
Titre (2)	Nom patronymique	% de détention	Nb de parts ou actions	Prénom(s)	Nom marital	Date	N° Département	N° Département	Commune	Code Postal	Adresse :	N°	Voie	Commune	Code Postal

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Regime 161 normal

31122018

01012018

31122018

COCHET 12 08 59

réunion d'ensemble du groupe

Adresse du siège social:

Désignation de la société:

Mel:

Ancienne adresse en cas de changement:

Adresse du principal établissement:

... et cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Intégrée dans le groupe de la société déclarante

SIRET

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Benéficice

Bénéfice imposable à 28%

PV exonérées
(art. 238 quinquies)

PV à long terme imposables à 15%

☐ Zones de compétitivité, art. 44 undecies

☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

☐ Entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises jeunes et à caractère innovant, art. 44 quaterdecies

☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

☐ Entrepense nouvelle, art. 44 septies

Société d'investissement
immobilier cotée

En vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale

ces nettes soumises à la contribution de 2,5%

[illegible]

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-21)		Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-21)	
Signature	Signature	Nom / Adresse	Nom / Adresse

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom du groupe		NON	Si oui, indication du logiciel utilisé

entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Vous devez obligatoirement verser une majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous pouvez consulter les notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Non et adresse du conseil:

191	191
-----	-----

95650 Villeneuve d'Ascq	(Coordonnées correspondantes)	Date:	Qualité et nom du signalaire:
05052019		Lieu:	

N° d'agrément du CGA/OMGA/visiteur conventionné

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD
2019

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions (1)	
a	payées par la société elle-même
b	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	
c	
d	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées
e	
f	
g	
h	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)
i	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)
j	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (5)
Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):	
M. VINCENT BARRAU	
1	* SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités; * SEP et sde de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants
2	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé ou en usufruit, en toute propriété
3	Année au cours de laquelle le versement a été effectué
4	à titre de traitements, émoluments et indemnités
5	indemnités forfaitaires
6	Remboursements
7	indemnités forfaitaires
8	Remboursements
Montant des sommes versées: à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
RÉMUNÉRATIONS	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice
MVLT réalisée au cours de l'exercice	MVLT réalisée au cours de l'exercice
MVLT restant à reporter	MVLT restant à reporter

2069RCI	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		Exercice du 01/01 au 31/12		PME au sens communautaire		Néant	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)								
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre								
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)								
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE								
CIC			Crédit d'impôt					
1 191			Montant					
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE								
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)								
Dont montant préfinancé			Crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM					
19 850			Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM					
			Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM					
			Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L.3141-30 du code du travail					
			Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salaires des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L.3141-30 du code du travail					
			Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salaires des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L.3141-30 du code du travail					
			Quota-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés					
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE								
Crédit d'impôt			Montant					
			Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM					
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (utilisation de la valeur AJT « Autres crédits d'impôts »)								
III - CAS PARTICULIERS								
			CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N					
			Montant					
			CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois					
			Montant					

[illegible]

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS

SAS ALVB

SAS au capital de 10 000 € (dix mille euros)

dont le siège social se situe : 4, les ramades 19230 Saint Sornin Lavolps

inscrite au RCS de Brive la Gaillarde sous le numéro 821919354

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 01/10/2019 à Tulle.

L'assemblée est présidée par Vincent BARRAU, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Associés présents

Sont présents ou représentés, et ont signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

-
- Alice LAVERGNE, détenant 5 100 part(s) sociale(s)
-
- Vincent BARRAU, détenant 4 900 part(s) sociale(s)

Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts de la société, l'assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires.

Documents soumis à l'assemblée

Les documents et rapports suivants ont été soumis à l'assemblée lors de la convocation, et sont mis à sa disposition pour l'assemblée générale :

Comptes annuels

Ces pièces ont bien été communiquées dans les délais légaux avant la date de la présente réunion.

Lecture du rapport spécial du Président

Lecture est donnée du rapport du Président, et le cas échéant du rapport du Commissaire aux comptes.

L'assemblée prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Ordre du jour

Plus personne ne demandant plus la parole, sont mises aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
-
- l'affectation du résultat de l'exercice
-
- rémunération du Président

Résolution 1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les comptes annuels de la société tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution 2 - Affectation des résultats

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de 1 773 € (mille sept cent soixante-treize euros). Il est décidé d'affecter le montant de cette perte comme suit :

Déduction du report à nouveau existant.

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Résolution 3 - Rémunération du Président

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Président a perçu une rémunération de 0 € (zéro euros) et l'approuve purement et simplement.

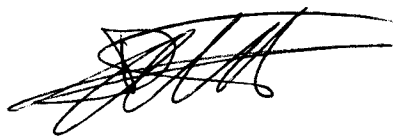
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à _____ tulle _____, le 01/10/2019 en 3 exemplaires.

SIGNATURES :

M. Louezie Alu



V. BARRA

